



CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres par procédure négociée pour un marché de moyenne valeur pour la fourniture et l'exécution des travaux de peinture.

- **Montant estimé du marché : < 144. 000 €**
- **EEB3/60 120 104/ 2019 / 006**
- **Pouvoir adjudicateur : école européenne Bruxelles 3 Ixelles**

I. OBJET DU MARCHE

- 1.1 Le marché aura pour objet la fourniture et l'exécution des travaux de peinture des murs et plafonds à l'intérieur des bâtiments de l'école européenne Bruxelles 3. La quantité de travaux de rafraîchissement nécessaires est évaluée en fonction du nombre de salles, halls, cages d'escalier, classes diverses pour un montant total estimé à 144.000 euros. L'école passera commande en fonction de ses besoins. Les classes « type » mentionnés ci-après le sont à titre indicatif et informatif. Des espaces non repris dans la liste ou le bordereau des prix peuvent également faire l'objet d'une commande.
- 1.2 Le marché sera exécuté en conformité avec les dispositions du présent Cahier des Charges et de ses annexes. Toute disposition contraire n'ayant pas reçu l'approbation formelle des parties, sera considérée comme nulle et non avenue.
- 1.3 Pour le type de fournitures / services dont ce contrat cadre est l'objet, l'école établira un bon de commande.
- 1.4 Les produits utilisés devront être couverts par une garantie légale de conformité suivant les directives européennes en la matière.
- 1.5 Les produits et services fournis devront répondre aux prescriptions techniques prévues dans le cahier des charges.

II. DUREE DU MARCHE ET RESILIATION

- 2.1 **Durée du marché**
Le marché sera établi pour une durée de un an et peut être reconduit trois fois au maximum. Le contrat prend effet à la date de signature. Le contrat prendra fin de plein droit à l'expiration de maximum 4 années scolaires ou si la limite de 144.000 euros est atteinte. Le marché ne peut être cédé en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'adjudicateur.
- 2.2 **Résiliation**
Chaque partie peut résilier le contrat de son propre gré et sans être tenue de verser la moindre indemnisation, à condition d'en informer l'autre partie avec un préavis de 3 mois. Dans tous les cas de résiliation, le contractant sera tenu d'assurer les prestations pendant la durée du préavis.

III. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le contrat portera sur :

La fourniture de services, travaux de peinture de surfaces intérieures, au sein des installations de l'école. (qualité adaptée aux besoins d'une école de près de 3200 élèves)

La liste fournie dans le bordereau des prix est donnée à titre d'exemple, afin de pouvoir comparer les prix mais n'est pas exhaustive et doit pouvoir éventuellement s'étendre à des classes et autres lieux.

Les fournitures proposées pour effectuer les travaux de rafraîchissement seront conformes ou équivalents aux produits actuellement utilisés dans les différents lieux de l'école.



Les fournitures doivent répondre aux besoins et exigences de santé, sécurité et hygiène propres à un environnement scolaire. Les produits proposés seront en conformité avec les réglementations européennes en la matière.

Le prix indiqué devra tout inclure (mise à disposition des produits au sein de l'école, installation du chantier, transport, ...).

Si des variantes sont proposées, elles doivent être équivalentes en ce qui concerne la qualité et/ou les caractéristiques des produits.

Le nombre d'élèves des 3 cycles maternelle, primaire et secondaire avoisine les 3200. Le nombre de classes et autres lieux de vie des élèves et des personnes travaillant sur le site sont proportionnels.

Les couleurs proposées doivent présenter une gamme harmonieuse, pas trop salissante, lavable et adapté à une école.

Une attention particulière sera accordée à la résistance aux graffitis et la résistance au feu.

Le soumissionnaire remet une fiche technique détaillée permettant à l'école européenne de vérifier que toutes les spécifications techniques demandées concernant les fournitures sont respectées dans les produits proposés.

Les travaux devront être réalisés durant les congés scolaires, les soirs à partir de 16h30 et les week-end ou les congés scolaires afin de ne pas altérer le bon déroulement des cours. Et ce, sans augmentation de coût. Les couleurs des locaux ne seront pas blanches mais toute teinte possible.

Si un local est entamé, il devra impérativement être terminé et accessible à la reprise des cours. En aucun cas une classe ne peut rester indisponible.

Classes primaires

Prix pour une classe « type », murs et plafond : 71 m² :

Enlèvement des meubles, posters, affiches, bibelot, etc.

Protections diverses (plastics, scotch, couvertures , etc.)

Grattage et isolation des parties atteintes par l'humidité

Enduisage des parties abîmées et réparations de trous et fissures éventuelles

Application d'une couche de peinture primaire sur les parties réparées + ponçage.

Application de deux couches de peinture de finition acrylique de teinte à convenir sur la partie haute

Application d'une autre couleur sur les bas des murs à hauteur de 1m à partir du sol (séparation des deux couleurs à l'aide d'un laser afin d'avoir une ligne parfaite)

Nettoyage.

Remise en place des meubles au même endroit .

Classes maternelles

Prix pour une classe « type », murs et plafond : 64 m² :

Enlèvement des meubles, posters, affiches, bibelot, etc.

Protections diverses (plastics, scotch, couvertures, etc.)

Grattage et isolation des parties atteintes par l'humidité

Enduisage des parties abîmées et réparations de trous et fissures éventuelles

Application d'une couche de peinture primaire sur les parties réparées + ponçage.

Application de deux couches de peinture de finition acrylique de teinte à convenir sur la partie haute

Application d'une autre couleur sur les bas des murs à hauteur de 1m à partir du sol (séparation des deux



couleurs à l'aide d'un laser afin d'avoir une ligne parfaite)

Nettoyage.

Remise en place des meubles au même endroit .

Classes secondaires

Prix pour une classe « type », murs et plafond : 73 m² :

Enlèvement des meubles, posters, affiches, bibelot, etc.

Protections diverses (plastics, scotch, couvertures, etc.)

Grattage et isolation des parties atteintes par l'humidité

Enduisage des parties abîmées et réparations de trous et fissures éventuelles

Application d'une couche de peinture primaire sur les parties réparées + ponçage

Application de deux couches de peinture de finition acrylique de teinte à convenir sur la partie haute

Application d'une autre couleur sur les bas des murs à hauteur de 1m à partir du sol (séparation des deux couleurs à l'aide d'un laser afin d'avoir une ligne parfaite)

Nettoyage.

Remise en place des meubles au même endroit .

IV. PRIX

L'Ecole étant exonérée de tous droits, impôts et taxes suivant les dispositions de l'Article 42, §3,1° du Code, les prix offerts doivent être calculés en exonération des droits, impôts et taxes.

Le prix correspondra à la remise en peinture des classes, autres surfaces et autres espaces , au sein de école, et comprendra les produits et outils nécessaires à la réalisation du travail demandé, sans surcoût quant aux horaires demandés.

Si des fournitures sont livrées, elles le seront en franchise de port.

Les travaux décrits dans les caractéristiques techniques / spécifications seront réalisés par le soumissionnaire.

L'offre de prix doit être précise, tous frais compris exprimée en Euros et établie hors TVA . Pour toute commande émanant de l'école, le prix doit être ferme, non révisable et être valable 150 jours à compter de la date de la commande.

Le paiement sera effectué par virement bancaire après réception et contrôle de la livraison au sein de l'école.

V. MODALITES DE PAIEMENT ET PENALITES

- a) Seuls les travaux qui auront obtenu l'accord de la direction de l'école ou de son représentant, qui auront été complètement réceptionnés, pourront faire l'objet d'une demande de paiement de la part du soumissionnaire.
- b) Dans les jours qui suivent la réception des travaux, la firme adresse la facture à l'école. Les factures doivent porter le numéro de référence du contrat et, le cas échéant, le numéro du bon de commande émis par l'école. Après la réception des fournitures et à la réception de la facture, le paiement s'opère 30 jours fin du mois. Le paiement d'un acompte est autorisé sur présentation de la facture d'acompte.

- c) Pour des travaux qui nécessitent des marchandises non présentes en stock, le soumissionnaire s'engage à donner une date de livraison ferme et définitive tenant compte du calendrier scolaire propre à l'établissement. Tout retard est susceptible d'entraîner l'application de pénalités.
- d) Pénalités
L'école se réserve le droit d'appliquer, si nécessaire, des pénalités en cas de non-respect des prestations ou de mauvaise qualité du produit.
Après constatation du manquement, l'école signifiera par courrier recommandé au contractant son intention d'appliquer des pénalités. Le contractant disposera d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi du courrier, pour apporter par un écrit recommandé, ses explications. Si celles-ci sont satisfaisantes, l'école confirmera par écrit l'abandon du recours à des pénalités. Dans le cas contraire une réunion d'explication sera organisée avec le contractant. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que l'Ecole confirmera ou annulera l'application des pénalités.

Définition du manquement	Indemnités
Retard dans la livraison des travaux prévus	50 €/ jour

VI. LIVRAISON DES MARCHANDISES ET PRESTATIONS DES SERVICES

Ecole Européenne de Bruxelles III, boulevard du Triomphe 135 – 1050 Bruxelles

Les travaux demandés seront acceptés / réceptionnés par la direction de l'école ou son représentant.

Ne seront admises que les livraisons complètes, correspondant au bon de commande.

Les risques afférents au transport et à la livraison des produits incombent à l'attributaire du marché sans aucun supplément de prix.

A la réception, toute fourniture de services constatée comme non conforme, présentée endommagée ou incomplète et ne respectant pas les caractéristiques du présent cahier des charges sera refusée et son remplacement sera à charge complète du fournisseur.

VII. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude du dossier d'offre du soumissionnaire et d'exclure ce dernier en cas de fausse déclaration.
2. Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires :
 - a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
 - b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
 - c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;

- d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
 - e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;
 - f) qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
3. Sont exclus de l'attribution d'un marché les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :
- a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
 - b) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

VIII. MODALITES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué par adjudication parmi les offres régulières et conformes aux modalités du cahier des charges.

Avant d'être évaluée d'un point de vue financier, l'offre du soumissionnaire doit avoir été jugée conforme du point de vue administratif.

Toute offre jugée non conforme d'un point de vue administratif pourra être exclue.

La pérennité de la gamme et les conditions de garantie, le service après-vente seront prises en considération.

Dans le cas où plusieurs offres présenteraient le même prix le plus bas, il sera demandé aux soumissionnaires concernés de remettre un nouveau prix jusqu'à ce que leurs offres soient départagées.

IX. CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Le soumissionnaire doit pouvoir prouver son savoir-faire et son expérience dans le domaine. A cette fin il fournira les évaluations de services signées par 3 clients référés (annexe n°3)

X. CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre sera constituée de tous les éléments mentionnés ci-dessous et qui seront numérotés en respectant l'ordre ci-après

- 1) Identité du soumissionnaire
- 2) Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre
- 3) Attestations de bonne exécution signées par des clients référés (3)
- 4) Formulaire de déclaration de confidentialité
- 5) Fiche financière, renseignements bancaires
- 6) Bordereau des prix

7) Projet de contrat

Le soumissionnaire indiquera la date jusqu'à laquelle il garantit le maintien des conditions offertes, elle doit être de 150 jours à la date de réception de l'offre.

XI. MODALITES PRATIQUES

Une visite des lieux sera organisée **le mercredi 6 novembre à 13h** ; les soumissionnaires pourront évaluer les contraintes techniques propres à la configuration des lieux. Après la visite, une séance questions/réponses sera organisée. Au cours de cette séance, l'école pourra donner des précisions quant à son cahier des charges.

Aucune invitation spéciale ne sera adressée aux entreprises souhaitant y participer.

Deux personnes au maximum sont admises par société. Les noms et fonctions des personnes qui participeront à la visite doivent être communiqués à l'attention de **Madame Carine Hector** par e-mail : IXL-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu **au plus tard le 5 novembre à 12h00.**

XII. DELAI ET DEPOT

1. Toutes les offres doivent être transmises, **en deux exemplaires** :

- par envoi postal recommandé ou par messagerie **au plus tard le mardi 2 décembre à 12h** ; le cachet de la poste ou la date sur le bordereau de la messagerie faisant foi, à l'attention de **Madame Carine Hector** à l'adresse suivante :
Européenne de Bruxelles 3
Boulevard du Triomphe, 135
BE – 1050 Bruxelles

Ou

- par dépôt à la même adresse **au plus tard le au plus tard le mardi 2 décembre à 12h**. Dans ce cas le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le/la réceptionniste du secrétariat de l'Ecole ou son mandataire (vigile).

2. L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées ; l'enveloppe intérieure portant la mention : « Appel d'offre pour la fourniture et l'exécution des travaux de peinture - **EEB3/60 120 104 / 2019 /006**»

Les enveloppes seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur. L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir l'offre financière.

Toute offre doit :

- être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité ;
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans :

- le cahier des charges ,
- le projet de contrat ,

établis en conformité au règlement financier, consultables sur le site web des écoles européennes. (<https://www.eursc.eu/fr/Office/official-texts> / <https://www.eursc.eu/BasicTexts/2017-12-D-21-fr-1.pdf>)
Le cas échéant, la soumission de l'offre induit la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières.
Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat s'il en devient l'attributaire.

XIII. CONTACTS ENTRE LE SERVICE ADJUDICATEUR ET LE SOUMISSIONNAIRE

Pendant toute la procédure, les contacts entre le service adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

Avant la remise de l'offre :

- à l'initiative des soumissionnaires, l'Ecole peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.
Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées au secrétariat de l'administrateur, **par fax – n° 02/629.47.87** à l'attention de **Mme Katerina VENECANI** ou par mail à katerina.venecani@eursc.eu. L'Ecole n'est pas tenue de répondre aux demandes de renseignements complémentaires présentées moins de trois jours ouvrables avant la date limite de présentation des offres.
- de sa propre initiative, l'Ecole peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.
- le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à toutes les entreprises ayant informé l'Ecole de leur intention de participer à la soumission.

Après la réception des offres :

- Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le service adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, **ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.**

XIV. ANNEXES

Les annexes font partie intégrante du cahier des charges,

1. Identité du soumissionnaire
2. Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre
3. Attestations de bonne exécution signées par des clients référés (3)
4. Formulaire de déclaration de confidentialité
5. Fiche financière, renseignements bancaires
6. Bordereau des prix
7. Projet de contrat